

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 Octobre 2020
BU 012 DE

Page 1/3

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 31
Présents : 27
Votants : 29

Etaient présents : Dominique BONNET (Président), Valérie DEPIERRE, Alain CHOULOT, Michel CETRE, Jean-Baptiste BAUD, Jean-François GAILLARD, Bernard LAUBIER, Sylvie REGALDI, Jean-François CETRE, Clément FORET (Vice-Présidents), Catherine BUGADA, Antoine MARCELIN, Serge MAIRE, Patrice VILLALONGA, Bénédicte LAMY, Christian COLIN, Eric TOURNEUR, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Alain MURCIER, Jean DE BRISIS, Aurélien BERTHOD BLANC, Roland CHAILLON, Bruno POIROT, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Henri DORBON.

A donné pouvoir : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Président), Denis MOREL à Patrice VILLALONGA,

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etait Excusé : Dominique PELIN

Etait absent : Gilles POULET.

Convocation faite le : 7 octobre 2020

Objet : Lancement de la réhabilitation du Moulin de Brainans.

Il est rappelé en préambule que la CCAPS s'est portée propriétaire du Moulin de Brainans en 2007 et complément d'acquisition en 2008 avec l'aide financière de l'État, de la Région Franche-Comté et du Conseil Départemental du Jura.

Depuis 1995, l'Association Promodégel a investi le Moulin de Brainans et a diversifié ses activités autour de l'accompagnement d'artistes et la mise en place d'actions de sensibilisation autour des musiques actuelles dans le département.

Le projet du Moulin de Brainans est géré par l'association Promodégel ; association reconnue d'intérêt général à but non lucratif. Les activités du Moulin de Brainans sont ouvertes à tous publics. La vocation du projet associatif est de faciliter l'accès à la culture à tous. La vie associative qui s'y développe est un espace d'épanouissement et d'émancipation.

Le projet artistique est basé sur la découverte, la promotion, la diffusion et structuration des musiques actuelles, amplifiées à travers la programmation d'artistes locaux, nationaux et internationaux. Il donne à entendre les nouvelles tendances artistiques et les talents locaux. Le Moulin est attaché à ancrer son projet dans le territoire et à travailler en étroite collaboration avec tous ses acteurs.

Le Moulin de Brainans bénéficie du label national Scène de Musique Actuelle (SMAC) depuis 2014, délivré par le ministère de la Culture et de la Communication. Il désigne environ **150 lieux musicaux** de petite et moyenne capacité, dédiés aux musiques actuelles. Les SMAC jouent un rôle essentiel en termes de diffusion (concerts), d'actions culturelles et de développement des pratiques artistiques professionnelles et amateurs sur un territoire. Le Moulin de Brainans est l'une des rares SMAC rurales en France avec une jauge de 690 personnes.

La CCAPS a signé une convention d'objectifs multi partenariales (Etat, CCAPS, Département du Jura). La CCAPS verse une subvention annuelle de fonctionnement de 30.000 euros et accompagne Promodegel pour la production des Nuits Rebelles au sein des communes rurales.

Promodegel est locataire du Moulin assorti d'un loyer 13 784,20 € annuel.

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 Octobre 2020
BU 012 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Lancement de la réhabilitation du Moulin de Brainans.

Le bilan d'activités témoigne d'une professionnalisation des activités ainsi que de l'équipe en charge de la programmation, de l'organisation et de l'administration. Les activités font apparaître les données suivantes : 60 concerts dont 10 concerts hors-les-murs, 100 groupes, 17 000 spectateurs, 15 projets d'actions culturelles, 10 résidences d'artistes, 1 festival itinérant, 7 emplois permanents, 60 bénévoles

Le Moulin de Brainans a fait l'objet d'une première étude en mai 2012 par le cabinet IDA Concept non suivie de délibération et de travaux. La CCAPS assure la mise en sécurité du bâtiment.

Promodegel a défini ses capacités immobilières pour conforter ses activités, assurer des conditions d'accessibilité et de sécurité ainsi que ses besoins d'évolution et d'amélioration techniques et fonctionnelles. Ce document a été présenté à la CCAPS en cours d'année 2019.

Le CAUE a été sollicité pour reprendre le contenu de la première étude, redéfinir et reformuler les besoins en capacités immobilières à reconstruire et à réaménager pour un montant de 4131 € HT. Il a assuré l'assistance de la CCAPS et de Promodegel dans la pré-programmation en établissant un organigramme fonctionnel indépendant des contraintes du bâtiment et des scénarii d'investissement.

Pour rappel, le Moulin de Brainans résulte de transformations successives d'un ancien moulin, auquel a été adjoind un bâtiment de type industriel très linéaire, ancien bowling et une liaison entre les deux ne permet plus d'assurer le développement des activités de spectacle.

L'intérieur des locaux a fait l'objet d'aménagements successifs pour faire évoluer l'équipement et l'adapter aux nouveaux besoins et réglementations. Néanmoins cet équipement au rayonnement départemental et régional nécessite une reprise en main globale pour satisfaire son maintien en activité selon les critères du label SMAC (arrêté du 5 mai 2017) et la sécurité de l'accueil d'un large public.

L'association Promodegel a réalisé en mars 2019 un cahier des charges présentant ses besoins d'évolution et d'amélioration techniques et fonctionnelles. Ce document a été présenté à la CCAPS, propriétaire de l'ensemble immobilier en cours d'année 2019.

La DRAC a notifié à la CCAPS une première tranche d'aide pour lancer la rénovation du Moulin de Brainans soit 500.000 euros en 2018. Cette réhabilitation est pour la DRAC un « projet phare » sur le Département du Jura

A l'initiative de la CCAPS et de Promodégel, une conférence des financeurs (Etat – DRAC, Région, Département) s'est déroulée le 29 septembre 2020. L'esquisse de réhabilitation et de pré-programmation (base CAUE) constitue un socle solide pour solliciter les concours des financeurs, mais elle reste imprécise. La DRAC conseille de faire appel à un programmiste qui définira finement les travaux à envisager et leurs coûts. Il a été acté de lancer une programmation dès la fin de l'année 2020. Une consultation de cabinet programmiste doit être engagée dès le mois de novembre 2020 (prise en charge de 80% par la DRAC).

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 Octobre 2020
BU 012 DE (SUITE)

Page 3/3

Objet : Lancement de la réhabilitation du Moulin de Brainans.

Préalablement la CCAPS a lancé un diagnostic énergétique et relève foncier. En complément, d'autres diagnostics seront menés : amiante, plomb, structure et relevé de coupe du bâtiment. L'objectif est de reprendre le bâtiment dans son architecture actuelle et sa configuration foncière avec des aménagements attendus avec une rénovation thermique performante traduisant de façon concrète l'engagement en faveur du développement durable. Au vu des conclusions des diagnostics et sondages, un désamiantage doit être envisagé.

Le programme de réhabilitation totale du Moulin de Brainans serait comme suit :

- 2021 : Programmation et concours d'architecte
- 2022 : APS- APD, DCE et consultation des entreprises, PC, CAO, etc
- 2023 à 2024 : Travaux

Le phasage des travaux, la validation du coûts prévisionnels du projet et plan de financement envisagé devront faire l'objet d'une délibération complémentaire lors de la présentation de la phase programmation

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / APPROUVE le principe de la réhabilitation totale du Moulin de Brainans ;
- 2 / LANCE une étude de programmation et les diagnostics techniques divers dont le financement sera assuré par une subvention 80% de la DRAC ;
- 3 / LANCE les travaux de désamiantage en fonction du calendrier de travaux ;
- 4 / AUTORISE le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de prestation du CAUE pour le volet « préprogrammation » et son accompagnement pour la phase programmation, à signer toutes attestations afférentes à ce dossier, à procéder à la consultation pour l'étude de programmation et à lancer les travaux de désamiantage, à solliciter la demande de subvention auprès de la DRAC.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus.
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 19/10/2020

Reçu en préfecture le 19/10/2020

Affiché le



ID : 039-200071595-20201013-BU012DE_2020-DE